

Séance du lundi 3 février 2014

Date de Convocation : mardi 28 janvier 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2014.02.18 - Secteur Vinaigrerie - acquisition de 20 garages propriété de l'indivision LEGE-BARBIER

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Bernadette CONSTANS, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Véronique COLLET, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL

Excusés ayant donné procuration :

Yves GAUTHIER à Claudie SAINT ANDRE, Nicole BARREAU à Pascal BORGIO, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY

Absent :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : Sylviane CHENE

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La copropriété située 1 place Perrier Labalme à BOURG-EN-BRESSE, cadastrée section AO n° 86, est constituée de 4 bâtiments édifiés en rez-de-chaussée, accueillant 41 garages.

La parcelle cadastrée section AO n° 86 est comprise dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « La Vinaigrerie », prévue au Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 novembre dernier, à vocation principale de logements, d'activités tertiaires, d'espaces verts et de liaisons mode doux, avec en outre la construction d'une chaufferie bois sur le foncier communal.

Par ailleurs, par acte du 12 février 2013, la Ville de BOURG-EN-BRESSE a déjà fait l'acquisition d'un garage de cette copropriété auprès des époux CAPOSIENA.

Motivation et opportunité de la décision

La parcelle cadastrée section AO n° 86, représentant une superficie de 1 502 m², occupe une position stratégique pour l'aménagement urbain du secteur de la Vinaigrerie, compte-tenu d'une part du linéaire important qu'elle présente au contact de la place Perrier Labalme, et d'autre part de sa contiguïté avec les propriétés communales cadastrées AO n° 53, 54 et 138, au sein d'un ensemble plus large de foncier communal actuellement à usage d'espaces et d'équipements publics.

Madame Danielle RAMEL veuve LEGE et Madame Monique RAMEL épouse BARBIER ont souhaité vendre les 20 garages qu'elles détiennent au sein de la copropriété cadastrée section AO n° 86. L'acquisition de cet ensemble immobilier représente une opportunité intéressante pour la Ville, dans l'objectif de constitution de réserve foncière en vue de contribuer à la réalisation de l'Opération d'Aménagement et de Programmation susmentionnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par délibération du 18 novembre 2013,

VU l'avis de France Domaine émis le 17 mai 2013,

VU les avis favorables de la commission mixte Urbanisme – Déplacements du 21 janvier 2014 et de la commission Finances du 23 janvier 2014,

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE d'acquérir, au sein de la copropriété située 1 place Perrier Labalme et cadastrée section AO n° 86 à BOURG-EN-BRESSE, dans les bâtiments B et D, les lots n° 14, 15, 16, 17, 18, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, et 41 à usage de garage appartenant à Madame Danielle RAMEL veuve LEGE et Madame Monique RAMEL épouse BARBIER, ainsi que les quatre mille neuf cents / dix millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales rattachés à ces lots, moyennant un prix de 115 000 €.

PRECISE que cette acquisition n'est pas soumise à la TVA.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous documents y afférents.

PRECISE que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville.

Impacts financiers

En investissement

La dépense de 115 000 € correspondant au prix d'acquisition par la Ville, ainsi que la dépense prévisionnelle de 3 500 € relative aux frais d'acte seront inscrites au budget de l'exercice 2014, chapitre 21 «immobilisations corporelles», article 2138 «autres constructions».

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN.
11, BLD MARECHAL LECLERC
B.P. 40423
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

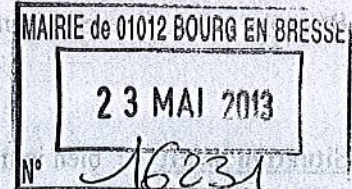
DOSSIER SUIVI PAR DOMINIQUE PISSARD
MAILLET.

Réception sur rendez-vous du lundi au vendredi
Tél. 04.74.24.48.47
Fax. 04.74.42.82.68
Courriel : ddfip01.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr
Réf : DOM 2013-053V0703.

BOURG-EN-BRESSE le 17/05/2013

L'administratrice générale des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de
l'Ain
à

M. le Maire
Direction Urbanisme, Service Foncier et Patrimoine
Hôtel de ville
BP 90419.
01012 BOURG EN BRESSE Cedex.



--- **AVIS DU DOMAINE** ---

(Décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié. Articles L1211-1et L1211-2 du code de la propriété de personnes publiques)

Acquisition d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

OBJET : Demande d'estimation. BOURG-EN-BRESSE. Tènement immobilier bâti en nature de 20 garages sis au numéro 10 de la place Perrier Labalme et cadastré section AO n° 86.(emplacement réservé numéro 7 – opération Vinaigrerie)

REFERENCE : Votre lettre en date du 23/04/2013 n° 2013 / 100. Affaire suivie par Renaud Vacheresse.

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité l'avis du service France Domaine sur le projet d'acquisition suivant :

Date de réception de la demande d'avis : 25/04/2013.

Opération soumise au contrôle (objet et but) : acquisition.

Propriétaires présumés : Consorts LEGE/BARBIER.

Situation du bien : BOURG -EN-BRESSE.

Adresse : 10, place Perrier Labalme.

Désignation cadastrale : section AO n° 86.

Superficie de la parcelle : 15 ares et 02 centiares.

Description sommaire : acquisition d'un ensemble de 20 garages sis dans un ensemble immobilier ancien en copropriété, en nature de batteries mitoyennes de garages. (emplacement réservé n° 7) (lots non communiqués) (garages entièrement clos et partiellement dégradés, 14 d'entre eux étant donnés à bail)

